



**PROCES VERBAL : CHSCT DE LA PHARMACIE CENTRALE
DU VENDREDI 12 DECEMBRE « REUNION N° 4 »**

HEURE :
LIEU : PHARMACIE CENTRALE

SECRETAIRE ELUE AU CHSCT: Danielle FERRY (CFDT)
REDACTEUR: Pierre BAUSSONNIE **NB DE PAGES :** 9

PARTICIPANTS

- | | |
|-----------------------|---|
| • Sophie BONNEFOY | Directeur DT Pharmacie Stérilisation- Présidente du CHSCT |
| • Danielle FERRY | Titulaire CFDT- Secrétaire |
| • Didier PERRICHON | Suppléant CFDT |
| • Pia BOIZET | Titulaire CGT |
| • François LOCHER | PUPH Chef de Service PC représentant personnel médical |
| • Catherine PAGE | CCT |
| • Michèle VIDAL | Médecine et Santé au Travail – CHLS |
| • Isabelle CARPENTIER | P H – PC |
| • Pierre BAUSSONNIE | Chargé de Mission DTPS |

ABSENTS

- | | |
|-------------------|----------------|
| • Sylvie CASTANET | Suppléante CGT |
| • Christian LERDA | Titulaire FO |
| • Brahim GACEM | Suppléant FO |

POUR INFORMATION

- | | |
|------------------------------|------------------------------------|
| • M. le Prof. BERGERET | Médecine et Santé du Travail - HCL |
| • Mme. JOSEPHINE/ Mme CALLEN | DPAS- Affaires statutaires |

PV TENU A DISPOSITION

- | | |
|-------------|---|
| • M. LONGIN | Inspecteur du Travail – DDTEFP du Rhône |
|-------------|---|

1- Approbation du Procès-verbal du CHSCT du 26 septembre 2014

2- FOPREV pour avis

3- Point SCAPH et suivi des questions

- CFDT
 - Installation de la Sorbonne au laboratoire de physique.
 - Résultats du contrôle de la palettère.
 - Demande de fontaines à eau pour le personnel magasin.
 - Suite donnée aux observations remontées en CHSCT du 26 septembre 2014 sur les produits à usage unique déconditionnés en vrac sur les palettes de stockage.
 - Le sol du magasin en gare de départ des rolls est détérioré, demande de réparation avant accident.
- CGT :
 - Demande de tenues professionnelles et de chaussures de sécurité pour le magasin.
 - Demande de fontaines à eau pour le magasin.
 - Problème d'éclairage dans la zone des gros volumes.
 - Réseau WIFI au magasin, problème de déconnexion des terminaux.
 - Mise en place de la circulation piétonne au magasin.
 - Vérification de l'éclairage extérieur.

4- Point Gestion des ressources humaines

- Direction : Situation des effectifs par statut
- CFDT :
 - Charge de travail sur SCAPH: demande de renfort d'un préparateur.
 - Prévision de titularisation
- CGT :
 - Remplacement de l'agent de la PC en charge des ménages en cas d'absence. Quelle procédure dégradée à mettre en place ?
 - Charge de travail ATU et absence d'un PPH : demande de recrutement d'un PPH. (Préparateur en Pharmacie).

5- Questions diverses

- CFDT : Ordinateur du local syndical : demande de remplacement.
- CFDT : Demande de réunion de service avec le personnel SCAPH.

Début de la réunion : 8h30.

1. Approbation du procès-verbal du CHSCT du 26 septembre 2014

Le PV du CHSCT est approuvé par l'ensemble du CHSCT.

2. Outil FORPREV (Direction) (Annexe 1)

L'outil FORPREV est présenté à l'aide du diaporama par Mme Bonnefoy.
A la suite de cette présentation, les questions suivantes sont posées

CFDT (Mme FERRY): Est-ce que la présence d'un sauveteur est obligatoire pendant les horaires de travail ? Une réglementation doit s'appliquer.

Directeur (Mme BONNEFOY) : On vérifiera ce point avec la DPAS.

CFDT (Mme FERRY): Quels sont les enjeux de notre vote, qu'est-ce que cela apporte ?

Directeur (Mme BONNEFOY) : l'avis du CHSCT est obligatoire pour permettre la mise en place de l'outil.

Pharmacien (Isabelle CARPENTIER) : On ne voit pas pourquoi le CHSCT pourrait refuser.

CFDT (Mme FERRY): Ces formations ne doivent pas impacter les budgets de formation si le processus est obligatoire.

Directeur (Mme BONNEFOY) : Cela n'impacte pas le budget de la formation de la pharmacie. La question sera remontée au niveau de la DPAS.

CFDT (Mme FERRY): (*Lecture du texte de loi*). Il ne faut pas de glissement, et être attentif à la question et à l'implication personnelle des agents.

Directeur (Mme BONNEFOY) : demande l'avis du CHSCT, avis favorable à l'unanimité à l'utilisation de l'outil FORPREV. L'avis favorable du CHSCT sera communiqué à la DPAS.

3. Suivi des questions

1. Installation de la Sorbonne (CFDT)

Chargé de mission (Mr BAUSSONNIE) : Elle est installée. Un menuisier est venu consolider la base de la hotte ainsi que l'étanchéité du tuyau d'évacuation. Il ne manque plus que la vérification de la qualité d'aspiration pour utiliser la hotte.

2. Contrôle de la palletière (CFDT)

Directeur (Mme BONNEFOY) : Concernant la palletière, le contrôle a été fait et le rapport récemment adressé est en cours de lecture par l'encadrement. Par contre, il n'y a pas de rapport concernant la mezzanine alors que le contrôle avait été demandé. Par conséquent, nous avons redemandé un nouveau

contrôle. Il n'y a pas de problèmes sur les palletières récentes mais des travaux de maintenance sur les gros volumes.

Mr GILBERT après analyse du rapport, va demander des devis : devis de réparation ou investissement s'il faut remplacer des blocs.

Un point sera fait début 2015 en lien avec l'instruction transversale du dossier (DAE pour le financement des réparations et/ou achat et la DA pour la procédure transversale HCL).

CGT (Mme BOIZET) : Y-a-t-il un des critères d'urgence dans le rapport ?

Directeur (Mme BONNEFOY) : Mr GILBERT doit nous donner ce détail. Il y a des sabots à changer, des lisses et des montants. Entre le moment où ils sont venus et le moment où ils ont produit le rapport, s'il y a avait eu une urgence, nous aurions été informés plus tôt. **Un compte-rendu sera fait au prochain CHSCT.**

CFDT (Mme FERRY): Il y a quand même des éléments de structure à changer.

Directeur (Mme BONNEFOY) : S'il y a des éléments à changer, ils le seront.

CGT (Mme BOIZET) : La mezzanine est récente, il y a un contrôle sécurité qui a été fait.

Directeur (Mme BONNEFOY) : La démarche transversale prévoit sa vérification. On ne devrait effectivement pas avoir de mauvaise surprise sur la mezzanine.

CFDT (Mme FERRY): demande à ce que le groupe PAPRIACT puisse avoir connaissance des conclusions du rapport pour pouvoir si besoin réévaluer les risques pour SCAPH.

Directeur (Mme BONNEFOY) : Oui, **les conclusions du rapport et les actions mises en œuvre seront portées à la connaissance du groupe PAPRIACT.**

3. Demande de fontaine à eau pour le personnel du magasin (CFDT-CGT)

Directeur (Mme BONNEFOY) : la demande a été faite dans le cadre du budget d'exploitation 2015 (dépense de location). On espère une réponse favorable.

4. Tenues professionnelles et chaussures de sécurité (CGT)

Chargé de mission (Mr BAUSSONNIE) : Les chaussures ont été commandées, mais il y a un problème de fournisseur qui est en rupture. Seulement la moitié des paires de chaussures a pu être livrée.

Directeur (Mme BONNEFOY) : Il convient de demander au fournisseur l'échéance du solde de la commande.

Directeur (Mme BONNEFOY) : Pour les tenues professionnelles, est ce que la représentante CGT peut préciser la question ?

CGT (Mme BOIZET) : La question porte sur les tenues professionnelles des agents du magasin. Ils souhaitent avoir des t-shirts et des pantalons, même tenue qu'Hospimag.

Directeur (Mme BONNEFOY) et Chef de service (Mr LOCHER) : Nous n'avons pas eu de demande.

CFDT (Mme FERRY): On ne leur affecte plus de tenue de travail ?

Directeur (Mme BONNEFOY) : les modalités d'attribution des tenues de travail seront précisées.

5. Zone piétons / Eclairage moyens volumes / Réfection du sol/ Réseau WIFI au magasin, problème de déconnexion des terminaux (CFDT-CGT)

Identification d'une zone piétons: présentation par Pierre Baussonnie du tracé prévu.

CFDT (Mme FERRY): Est-ce que la zone piétonne est adaptée aux agents qui travaillent ?

Directeur (Mme BONNEFOY) : Là où il y a de la zone piéton, il ne peut pas y avoir de travail. La zone piétonne s'adresse aux personnes extérieures. Ça passe par un respect de l'organisation.

CFDT (Mme FERRY): Il y a une circulation intense. Il y a des agents qui circulent à pieds, il faut des zones de passages pour les gens qui travaillent. Ce n'est pas prévu dans les plans. Il ne faudrait pas qu'il y ait un accident.

Directeur (Mme BONNEFOY) : On ne traverse pas n'importe où.

CFDT (Mme FERRY): Ils traverseront n'importe où pour le travail.

CGT (Mme BOIZET) : Donner des règles de bonnes conduites pour les gens du magasin.

Chef de service (Mr LOCHER) : Des gens conduisent avec une tasse de café.

Eclairage moyens volumes

Chargé de mission (Mr BAUSSONNIE) : il s'agit de l'éclairage gros volumes. Les travaux ont été réalisés sur deux allées des gros volumes. Les résultats sont concluants.

Réfection du sol :

Chargé de mission (Mr BAUSSONNIE) : un devis a été demandé par l'ingénieur.

Réseau WIFI au magasin, problème de déconnexion des terminaux.

Chargé de mission (Mr BAUSSONNIE) : Le référent de la DSII demande plus de précision sur les zones où le WIFI ne serait pas accessible. Des lecteurs supplémentaires ont été achetés et d'autres récupérés sur Hospimag.

CGT (Mme BOIZET) : Les lecteurs donnés par Hospimag ne fonctionnent pas très bien.

Directeur (Mme BONNEFOY) : le point sur les lecteurs sera fait avec l'ingénieur.

6. Produits à usage unique en vrac sur les palettes de stockage (CFDT)

CFDT (Mme FERRY) : Il existe toujours des produits déconditionnés et en vrac sur les palettes.

Directeur (Mme BONNEFOY) : Du rangement a été fait.

Chef de service (Mr LOCHER) : les difficultés de rangement sont aussi en lien avec la saturation du stockage.

CFDT (Mme FERRY): Est-ce qu'une procédure a été ou peut être instruite pour sécuriser le DM (Dispositif Médicaux) qui n'a plus son emballage d'origine (reste des vacutainers,..) Faudrait -il des caisses ?

Directeur (Mme BONNEFOY) : Moins on déconditionne mieux c'est.

CFDT (Mme FERRY): *Photo du vacutainer.* (Annexe 2)

CFDT (Mme FERRY): demande à ce que le CHSCT se déplace à l'issue du CHSCT pour visiter les lieux.

Directeur (Mme BONNEFOY) le CHSCT se rendra sur site après la réunion avec un membre de l'encadrement qui pourra documenter.

7. Vérification de l'éclairage extérieur (CGT)

Chargé de mission (Mr BAUSSONNIE) : La Quick DI (Demande d'intervention) a été faite cette semaine.

CGT (Mme BOIZET) : il faudra la refaire s'il n'y a pas de suite donnée, car des personnes quittent le magasin à 18h dans le noir.

4. Point gestion des RH

Départ de la réunion de Mme PAGE et Mme VIDAL (pour se rendre au CHSCT GH. Sud)

1. Situation des effectifs par statuts

Remise en séance de la situation des effectifs par statut

CFDT (Mme FERRY) : Regrette le recours à un recrutement extérieur pour un poste qualifié de technicien hospitalier pour remplacer un « faisant fonction » de contre maitre. Alors qu'il reste encore un agent sur place toujours faisant fonction de contre maitre.

Directeur (Mme BONNEFOY) : Les précisions suivantes sont apportées :
Il y a un nouveau contractuel arrivé avec le grade de technicien hospitalier pour remplacer un départ.

CGT (Mme BOIZET) : Le contractuel est pour remplacer l'agent parti. Il n'y a pas eu de profil de poste ? Il vient du privé ?

Directeur (Mme BONNEFOY) : Il vient de l'extérieur, il y a eu un avis de vacance de poste notamment sur le site de la Fédération Hospitalière de France. Il y a peu de candidature sur ce type de poste.

CFDT (Mme FERRY): Ce sont des nouveaux postes qui sont encore très peu pourvus.

Directeur (Mme BONNEFOY) : pour SCAPH un contractuel à durée déterminée a été recrutée sur décembre en appui pour la période de clôture, le feu vert a été également donné pour prendre deux contractuels sur la période des fêtes.

CGT (Mme BOIZET) : Sur le magasin ?

Directeur (Mme BONNEFOY) : Oui.

CFDT (Mme FERRY): Est-ce que pour les autres contractuels, ils sont sur poste vacant ?

Directeur (Mme BONNEFOY) : Oui.

2. Suivi des mises au stage (CFDT)

Directeur (Mme BONNEFOY) : Mr GILBERT va faire passer deux demandes de mise au stage.

CGT (Mme BOIZET) : pour les contractuels, est ce que vous avez regardé les dates d'arrivée ?

Directeur (Mme BONNEFOY) : La date d'arrivée est prise en compte. Il n'y a pas de retard sur la PC à la mise au stage pour les agents, qui sont sur poste vacant et pour lesquels il n'y a pas de réserve.

CGT (Mme BOIZET) : Ceux qui vont devenir stagiaire ont plus de deux ans ?

Directeur (Mme BONNEFOY) : Oui

CFDT (Mme FERRY): Vous avez regardé l'ancienneté complète ?

Directeur (Mme BONNEFOY) : On fait une appréciation sur l'activité au sein des pharmacies des HCL, si la fonction est identique.

CFDT (Mme FERRY): La Pharmacie Centrale n'est pas une entité juridique.

Chef de service (Mr LOCHER) : C'est le temps Pharmacie Centrale et Stérilisation.

CFDT (Mme FERRY): Le temps contractuel n'est pas un temps d'évaluation. Les deux ans contractuels sont devenus un temps d'évaluation.

Directeur (Mme BONNEFOY) : Il est important de s'assurer que l'agent donne satisfaction en vue d'une mise au stage, d'où ce temps d'évaluation.

3. Remplacement de l'agent de la PC en charge des ménages en cas d'absence- Nettoyage de la salle blanche (CGT)

Directeur (Mme BONNEFOY) : une solution a été trouvée avec le prestataire GSF pour tout ce qui est courant. Le problème portait sur la salle blanche. On a sollicité un agent de la PUI du GHS, qui fait du ménage de salle blanche pour assurer le ménage de la salle blanche de la Pharmacie Centrale. L'agent a été payé en heures supplémentaires. On a demandé à Mme PAGES si l'essai était concluant (réponse favorable)

Si une absence non programmée devait se reproduire, il est possible de renouveler cette solution. On peut aussi faire appel à GSF qui a formé une petite équipe qui peut intervenir pour le ménage des salles blanches.

CGT (Mme BOIZET) : On préférerait que ce soit la pharmacie du GHS. Quelle est l'avis d'Isabelle CARPENTIER sur la prestation de GSF sur les antibiotiques ?

Pharmacien (Isabelle CARPENTIER) : Il faut des agents formés sur ces ménages très techniques.

CGT (Mme BOIZET) : Pour ce qui est ménage, c'est « personne dépendant », pour le cas de la salle blanche, c'est aussi personne dépendante ?

Directeur (Mme BONNEFOY) : Pour la petite équipe spécialisée de GSF, ce sont des agents formés spécifiquement sur les zones à risques (salle blanche,..)

Pharmacien (Isabelle CARPENTIER) : Ils doivent être capables de s'adapter à ces zones à risques.

Chef de service (Mr LOCHER) : On est partisan d'une solution interne. La solution GSF est une solution de recours.

CFDT (Mme FERRY): Est-ce que GSF est intervenu sur la période concernée ?

Directeur (Mme BONNEFOY) : Non, il n'y a pas eu d'intervention sur la Salle blanche.

4. Demande de renfort de préparateur en pharmacie (CFDT-CGT)

CFDT (Mme FERRY): le projet SCAPH prévoyait le renfort en préparateur en pharmacie.

Directeur (Mme BONNEFOY) : Il y a eu du renfort d'un mi-temps d'adjoint administratif par redéploiement interne de la pharmacie.

Pour la reprise du GHN, il restait un mi-temps mais il a été absorbé par la charge de remplacement des congés maternité et/ou remplacement congés annuels.

On va voir ce que permet ou ne permet pas l'EPRD 2015.

Pharmacien (Isabelle CARPENTIER) : pour les préparateurs il y a eu diminution de 0,2.

Directeur (Mme BONNEFOY) : la diminution de 0.2 ETP a été compensée par une PPH qui était à 0,8 et qui est repassée à temps plein

CGT (Mme BOIZET) : la problématique est renforcée par l'augmentation des ATU. Le passage à 100% de la PHH est justifié par l'activité. En 2012, elle a servi 2000 lignes d'ATU et 3520 lignes en 2014.

Pharmacien (Isabelle CARPENTIER) : Il y a une augmentation de la prise en charge mais aussi de la complexité, car il y a un suivi de documentation, de protocole thérapeutique.

Chef de service (Mr LOCHER) : C'est une obligation en terme de suivi budgétaire.

Directeur (Mme BONNEFOY) : Il s'agit de l'impact des nouveaux médicaments de l'Hépatite C. On récupère les données d'activité pour documenter l'activité de rétrocession au sens large.

Pharmacien (Isabelle CARPENTIER) : Cette augmentation impacte le poste et les services de dispensation.

Chef de service (Mr LOCHER) : Dont le GHN.

Pharmacien (Isabelle CARPENTIER) : l'augmentation impacte tous les sites. HEH a augmenté de 30%. Au niveau de la charge de travail, il y a plus de 50% d'activité sur les produits ATU.

Chef de service (Mr LOCHER) : Le problème est plus large, les modes de calcul ont été faits sur les activités des autres établissements. Les services transversaux sont impactés. Les simulations ne correspondent pas à l'activité d'aujourd'hui.

CFDT (Mme FERRY): Qu'en est-il du poste de cadre de santé qui avait en charge l'interface avec la chirurgie, les DMS et les agents?

Directeur (Mme BONNEFOY) : Le cadre de santé dont il est question s'occupait sur la PC de la gestion des techniciennes de laboratoire et du secrétariat, ses autres activités n'étaient pas au niveau PC (équipe projet plein-temps). C'est l'autre cadre de santé qui assurera la continuité sur les activités intra PC, et qui passe à temps plein l'an prochain.

CGT (Mme BOIZET) : Le cadre a été recruté sur un poste dispositif médicaux de la PC. Au départ d'un agent, il y avait 3 postes sur la nomenclature. Mais initialement elle était sur un poste de préparateur en PC.

Directeur (Mme BONNEFOY) : Compte tenu du développement des projets, l'essentiel de son activité était sur l'équipe plein vide.

CGT (Mme BOIZET) : Cela fait un poste en moins.

Directeur (Mme BONNEFOY) : Il y a effectivement un poste en moins, dans le cadre de l'effort d'efficience et de la fin du déploiement du plein vide.

CFDT (Mme FERRY) : Il y a une réactivité de l'administration assez forte dans le sens de la réduction des postes.

5. Questions diverses

1. Ordinateur du local syndical : demande de remplacement CFDT

Chargé de mission (Mr BAUSSONNIE) : Un changement de matériel informatique est à l'étude. Le changement est dépendant de la date d'ancienneté et de la possibilité dont dispose la SIL.

Chef de service (Mr LOCHER) : La collaboration avec la SIL est moins régulière qu'avant.

2. Prêt du local syndical pendant les travaux de propreté de la cafeteria

Chef de service (Mr LOCHER) : adresse ses remerciements aux représentants du personnel pour le prêt du local syndical pendant les travaux de la cafétéria.

3. Réunion du personnel SCAPH (CFDT)

Directeur (Mme BONNEFOY) : Concernant la réunion avec le personnel, est ce que vous pouvez préciser l'objet.

CFDT (Mme FERRY) : Il s'agit de faire des réunions où les agents puissent parler de leur travail : réunion d'expression directe ? Réunion de service ? Surtout avec l'augmentation des effectifs de SCAPH

Directeur (Mme BONNEFOY) : Des réunions de service sont déjà organisées par l'encadrement.

Chef de service (Mr LOCHER) : Propose d'organiser une réunion d'accueil des nouveaux arrivants de la PC avec des membres de l'encadrement.

CGT (Mme BOIZET) : Avant un agent était présenté à toute la pharmacie. Ça ne se fait plus.

CFDT (Mme FERRY) : Les gens ne savent plus qui travaille avec qui. Coupure entre la pharmacie et SCAPH.

Chef de service (Mr LOCHER) : On le ressent aussi.

Directeur (Mme BONNEFOY) : Il y a donc une formule à trouver pour permettre cette intégration et faciliter la communication entre secteur

CFDT (Mme FERRY): On peut faire la demande de réunions d'expression directe.

Directeur (Mme BONNEFOY) : oui, mais c'est un autre objet qui n'est pas ciblé sur les nouveaux arrivants et/ou la communication entre secteur.

4. Procédure de notation des agents

CGT (Mme BOIZET) : revient sur la procédure de la notation des agents. Certains agents ont eu leur entretien sans que leur fiche soit remplie. Il y a un problème, car il y a une procédure qui est différente

Directeur (Mme BONNEFOY) : La difficulté vient d'un échéancier très contraint. On reçoit les fiches de notation fin juin qui sont ventilées sur l'encadrement. La période d'été n'est pas propice aux entretiens compte tenu des congés de l'encadrement et/ou des agents. On se retrouve donc en septembre-octobre avec une pression des bureaux du personnel pour rentrer les notes.

CGT (Mme BOIZET) : Il faut veiller au maximum à ce que tout le monde soit apprécié sur la même procédure. L'encadrement aurait pu expliquer pourquoi il y a eu ce décalage. Il y a un problème de communication.

Chef de service (Mr LOCHER) : La taille de la plateforme explique aussi le temps nécessaire pour mener à bien l'ensemble de la procédure.

5. Calendrier des prochains CHSCT

- 06.03.2015
- 26.06.2015
- 18.09.2015
- 18.12.2015

6. Visite de SCAPH

Visite du magasin par le CHSCT avec Mr GILBERT.

- Constatation des fournitures à usage unique conditionnées et non protégées dans allées dans le secteur des gros volumes.

Levée de la séance à 10h30 heures.

PROCHAINE REUNION Le 6 mars 2015 - 8 Heures 30 à la Pharmacie Centrale

Annexe 1

Information concernant le processus d'habilitation utilisant FORPREV pour la formation des Sauveteurs Secouristes du Travail par des formateurs internes

Aux Hospices Civils de Lyon, les personnes formées à la certification Sauveteur Secouriste du Travail (SST) sont : les agents de sécurité, certains membres des équipes des services logistiques (plateforme Saint-Priest – Hospimag), de la Pharmacie Centrale et du Siège Administratif.

Ces Sauveteurs Secouristes du Travail sont formés par des formateurs internes.

La certification SST permet de mettre en œuvre des soins d'urgence dans le cadre du travail.

Jusqu'à maintenant régie par une convention entre la CARSAT Rhône-Alpes (Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail) et les Hospices Civils de Lyon, la formation des Sauveteurs Secouristes du Travail par des formateurs internes, sera dorénavant gérée grâce à l'outil national FORPREV (plateforme informatique).

Cette plateforme doit permettre de faciliter la gestion des enregistrements liés à cette formation (Nom/prénom Date de naissance des agents concernés Date de la formation initiale, date du dernier recyclage...)

A compter du 1er janvier 2015, l'acquisition de l'habilitation FORPREV / SST par une entreprise souhaitant former ses salariés SST avec des formateurs internes deviendra obligatoire.

Dans le processus d'habilitation, il faut apporter un certain nombre d'informations administratives et notamment :

- un courrier de formulation de demande d'engagement
- le certificat des formateurs Sauveteurs Secouristes du Travail
- **une pièce attestant de l'information faite aux membres du CHSCT, s'agissant de cette demande d'habilitation utilisant FORPREV pour la formation des Sauveteurs Secouristes du Travail par des formateurs internes, avec recueil d'un avis favorable.**

La CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail) Rhône-Alpes appréciera la recevabilité de notre demande.

Celle-ci sera ensuite instruite par la Commission Nationale d'Habilitation (CNH) de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) qui délivrera, le cas échéant, une habilitation valable 3 ans.

Annexe 2



